

LEUR ŒUVRE

Ce qu'il y a de plus redoutable et de plus affligeant dans les « révélations » du sénateur Humbert, c'est qu'elles ne sont pas en effet des révélations. Nous ne sommes qu'en face de la désorganisation de nos moyens de défense. Il y a plus d'un an, quand la Commission du budget de la Chambre fut saisie d'abord des demandes de crédits exceptionnels, on dut avouer bien des choses. On fit une loi aux membres de la Commission de garder le silence absolu sur les communications qui leur étaient faites, et on leur promettait en échange de réparer en toute hâte le mal qui avait été commis. Il apparaît, par les déclarations et précisions de M. Humbert, que la désorganisation s'est aggravée, que l'impéritie des réacteurs militaires auxquels a été livrée la défense nationale a développé ses effets.

Il y a un an, à la Commission de l'armée, je demandai qu'on statuat sur les crédits extraordinaires avant de discuter la loi de trois ans. Je voulais que la criminalité imprévoyante et la funeste incapacité de ceux qui se faisaient les garants de la loi de trois ans éclatât d'abord à tous les yeux. Mais la majorité de la Commission n'avait d'autre souci que de faire voter les trois ans. Il n'y eut aucune discussion sérieuse des crédits, aucune enquête sincère sur l'état de nos moyens de défense.

Et c'est ainsi que se perpétue le désordre. C'est ainsi que triomphe la routine, dont la loi de trois ans était tout entière la manifestation suprême et la couverture. De quelle source d'ineptie, de quelle profondeur de paresse intellectuelle est sortie cette loi de trois ans, on le voit à plein aujourd'hui. Car M. Clemenceau aura beau faire. Le même état-major qui a laissé nos places sans approvisionnement, sans moyens d'action, sans communications, n'a trouvé d'autre procédé pour faire découvrir aux forces allemandes, que d'entasser année de caserne sur année de caserne. Et maintenant, que vont faire les dirigeants ? Vont-ils comprendre enfin qu'il faut renouveler les méthodes et changer les hommes ? Vont-ils revenir à l'idée de la nation armée et faire choix de chefs ayant foi en cette idée et capables de la mettre en œuvre ? Vont-ils, par une large réforme de l'institution militaire, susciter les initiatives et encourager les intelligences ?

Déjà on manœuvre pour tourner contre la nation, contre la démocratie, contre la République, les terribles révélations qui devraient discréditer à jamais la réaction militaire et chauvine. On forme le plan de conserver toutes les routines, tous les gaspillages, toutes les ignorances, toutes les oligarchies prétextuelles et incapables, et de solliciter un formidable supplément de millions pour parer aux vices signalés par M. Humbert. Ce ne sont pas les millions qui ont manqué : ce sont les idées et les cerveaux ; c'est l'esprit républicain et novateur, c'est la force de la démocratie et de la science. On a décliné dans les rues de Paris l'orage impérial des trinités militaires. On a déchaîné dans les esprits les préjugés grossiers d'où est née la loi de trois ans. Et on va extorquer à la France deux milliards de plus pour la punir des sottises qu'on lui a fait commettre.

Mais la pensée publique commence à secouer sa torpeur. Et l'heure des redditions de comptes ne tardera pas à sonner.

JEAN JAURES.

Lire en deuxième page

Fleurette

par Emile POUGET

La Fête Nationale

LA REVUE

Eh bien ? oui, de tout point semblable aux précédentes, c'est-à-dire banale, banale !

A 6 heures, les troupes commencent à arriver sur le terrain égayant les échos de leurs fanfares. Au fur et à mesure, les régiments prennent la place qu'ils doivent occuper au cours de la revue, puis se mettent au repos.

L'arrivée, de tous les personnages protocolaires, précédée celle du président de la République, qui, à huit heures, les tampons battants, « aux champs », était reçu à sa tribune.

Puis caracolades du général Michel, distributions de drapeaux, discours présidentiel, évolution d'escadrons d'aéroplanes, « n'oubliez nous rien » — Si l'effacer des pigeons ! — et la revue est terminée.

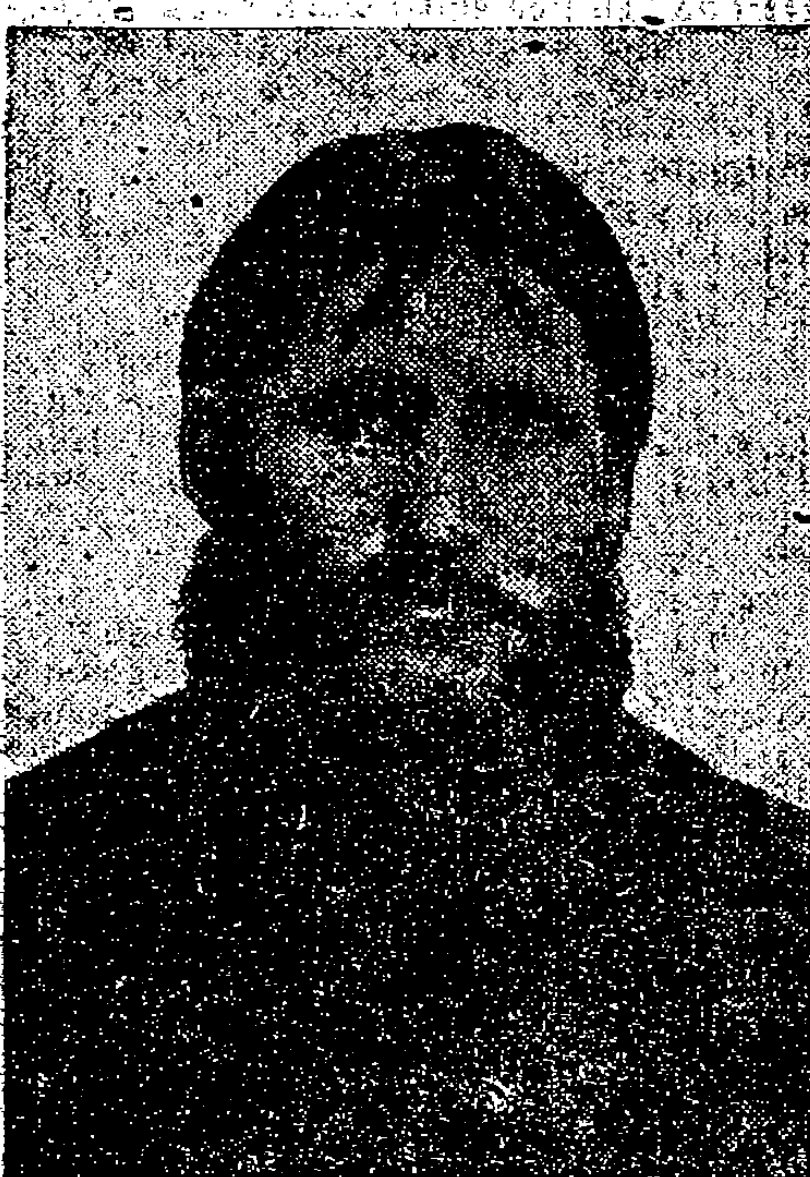
Bals et feux d'artifice

Tout autour des estrades improvisées où on a installé des orchestres coutrageux, la foule a dansé, depuis samedi soir. C'est seulement à qu'on sept heures, à la fête qui célèbre la prise de la Bastille, le cœur du peuple.

La Mort

GRIGORI RASPOUTINE

Son influence à la cour impériale



GRIGORI RASPOUTINE

Grigori Rasputine, le moujik qui avait à la Cour impériale une influence qui scandalisait l'opinion publique, a été blessé de deux coups de poignard par une femme, dans sa maison du village de Pokrovsky, gouvernement de Tobolsk. Une dépêche annonce qu'il vient de mourir de ses blessures. Avant d'expirer, il a prié qu'on ne poursuivît pas la meurtrière, à laquelle il pardonnait.

Ainsi disparaît cette étrange figure dont nous avons déjà parlé dans L'Humanité. C'était — et c'est encore — une énigme, son influence exercée à la Cour impériale par ce simple moujik, venu des confins de la Sibirie. Il avait directement accès auprès du tsar, et les ministres eux-mêmes se pressaient dans l'antichambre de son modeste appartement, situé au



Serge Troufanov, dit Ilodot

quatrième étage, pour obtenir par son entremise des faveurs.

Dans tous les cas, il n'est pas douteux que la tsarine, sujette à de fréquentes attaques nerveuses, eût recours à Rasputine pour calmer ses crises.

Nous avons rencontré ce matin, chez un de nos confrères de la presse russe, une grande artiste dramatique qui a connu cet homme étrange, et a bien voulu nous donner sur lui, pour L'Humanité, quelques détails inédits.

Il avait, nous a-t-on dit, des yeux clairs, naifs, enfantins, et en même temps étrangement fascinants. Il était d'une gaîté débordante et communicative, et en même temps, semblait lire dans les profondeurs de votre âme. Il aimait la société des femmes et réciproquement les femmes se sentaient attirées vers lui.

Un jour, pendant qu'il passait la tête chez moi, on l'appela au téléphone. C'était une dame de la Cour, Mme V... qui se plaignait que la tsarine ne pouvait pas s'endormir. — Dites-lui, répondit Rasputine, immédiatement, qu'elle se calme, je pense à elle. Dix minutes après, un nouveau coup de téléphone, l'appel venait, cette fois, de la tsarine elle-même. Et Rasputine, sans prendre congé, partit précipitamment pour Tsarskoe-Selo.

Le tsar enclin lui-même à toutes sortes de superstitions, subissait évidemment son influence. C'est sur la demande de Rasputine qu'il nomma commandant de la garde impériale le colonel Chevtchik, bien qu'il y eût contre lui une sentence grave rendue par ses pairs. C'est grâce à Rasputine que le tsar envoya à M. Kokotsev l'ordre de démissionner ; c'est Rasputine qui inspira le dernier oukase sur les dangers de l'alcoolisme ; c'est à lui qu'à un moment donné on attribuait l'humeur belliqueuse du souverain ; c'est enfin avec lui que le comte Witte avait décliné des conciliabules très remarqués.

Le célèbre moine Serge Troufanov, alias Ilodot, était tombé en disgrâce à la suite d'une intervention de Rasputine. Ilodot préparait un livre dont nous avons lu des extraits inédits, où il révélait les secrets de la vie de Rasputine ; c'est une œuvre inestimable d'intrigues amoureuses avec les dames de la plus haute société.

C'est une femme libérale et qui dit-on, subissait l'influence d'Ilodot, qui a poignardé Rasputine, pour venger la disgrâce du moine de Tsarskine.

« Étranges mœurs d'un régime expirant ! »

LA SEMAINE DES ARTIFICIERS

Les feux d'artifice
S'ALLUMENT
de toutes parts

LES ACCIDENTS
SE MULTIPLIENT
dans les ateliers
de pyrotechnie

IL FAUT PROTÉGER LES OUVRIERS

Voici un an tout juste que, profitant de la « grande semaine des artificiers » que la semaine du 14 juillet, nous signalons les dangers que présente la fabrication des pièces d'artifices et la nécessité d'enrayer cette fabrication des précautions les plus vigilantes, les plus minutieuses. Depuis une année, quelques modifications ont-elles été apportées aux coutumes de négligence, d'économie sordide, qui ont pour résultat de causer la mort des ouvriers et des ouvrières ? Hélas ! Un mois après la publication de notre article, quatre jeunes hommes sont tués à Aubervilliers par l'explosion d'une composition à l'aluminium. En un an, six accidents mortels désolent la petite corporation des artificiers. Le dernier — survenu dans l'usine même où l'on ramassa en septembre quatre cadavres déchiés — tua une ouvrière, Mme Berthier, dont l'agonie dura quinze jours à l'hôpital de Saint-Denis.

La fabrication des « bombes volcaniques ». Comment s'est produit ce dernier accident, qui est l'incident-type, le plus banal, celui que des précautions permettaient le plus aisément d'éviter ? Nous l'avons recherché avec notre excellent camarade Ernest Hinoux, ouvrier artificier, qui fut le secrétaire de ce Syndicat des ouvriers artificiers que l'intolérance des industriels réussit à détruire.

Mme Berthier fabriquait des « bombes volcaniques », jolies pièces dont l'éclat fait la joie des foules les soirs de réjouissance, mais dont la préparation dangereuse exige les soins d'un professionnel. Une poignée de pétales — douze ou dix-huit, suivant le calibre, — sont liés ensemble, mèches en dessous ; du côté des mèches, on place une charge de poudre contenue dans un coquet « scélérat » une enveloppe extérieure couvre l'ensemble, une mèche centrale traverse le paquet. On place la bombe dans un mortier de calibre, on met le feu à la mèche ; la charge, attirant la charge de poudre qui projette en l'air les pétales, ceux-ci se dispersent et éclatent en tous sens : c'est le « volcan » ruisselant de feux multicolores — nous l'avons tous admiré cette semaine.

Pour charger chaque pétard, on le dresse sur un clou de cuivre, l'ouvrière verse dans le cylindre de carton la dose indiquée de composition inflammable — inflammable au choc ! — et tasse la charge avec une baguette de cuivre. Voilà la première imprudence criminelle : il faudrait employer une baguette de bois qui, rencontrant un objet métallique, se briserait, mais ne provoquerait pas l'explosion. Tandis qu'une baguette de cuivre s'écarte sur l'objet métallique, agit comme un marteau sur une enclume et cause, par choc, la déflagration. C'est ce qui advint à Aubervilliers. Mais quand une baguette de bois se brise, il en coûte vingt sous à l'usine. Tandis que la baguette de cuivre est inusable. C'est pourquoi on en impose l'usage. Mais elle brise des vies humaines. Et après ? L'usine est assurée.

Donc, Mme Berthier ayant chargé le pétard trappa la composition : sa baguette



de cuivre heurta le clou qui servait de support au pétard et l'explosion retentit, blessant mortellement l'ouvrière, blessant grièvement ses compagnons de travail. Un professionnel aurait connu les dangers auxquels son travail l'exposait. Il aurait eu le cœur de tenter quelque chose pour enrayer les explosions, mais un professionnel coûte au maximum treize sous par heure : Mme Berthier, engagée depuis quatre jours, ignorant tout du métier d'artificier, recevait quatre sous de l'heure. Elle est morte : une autre doit la remplacer, au même prix, avec la même incompétence que celle paiera peut-être demain de sa vie. Mais c'est ainsi que l'on « mène » les professionnels et qu'on les empêche de se syndiquer : « Nous n'avons pas besoin de vous : dix sans-métiers sont prêts à prendre votre place à meilleur marché ».

Comment on observe les règlements

On dira : il est des règlements qui ordonnent de façon minutieuse les précautions à prendre dans les usines d'artifices ? Sans doute : nous avons même sous les yeux l'ordonnance du 12 novembre 1910, signée Lépina, qui détaille ces prescriptions. Nous y voyons par exemple (art. 13) que « sous aucun prétexte le chauffeur ne pourra circuler dans les ateliers ». Or, le chauffeur aux vêtements brûlants, qui porte des cendres chaudes sous ses chaussures, assure les fonctions de magasinier et transporte les charges chargées à l'article 15 dit qu'il ne sera fabriqué « aucune composition détonante au choc », mais la composition à l'aluminium ne se fabrique pas autrement ! L'article 22 dit que « les ouvriers seront munis de chaussures spéciales, n'ayant pas de clous », en réalité, ils travaillent avec leurs brodequins ferrés. L'article 24 fait défense d'introduire des objets en fer dans les ateliers, mais on trouve des pots en fonte dans les Saintes-Barbes qui sont les dépôts de poudre !

Pour la sécurité de tous

Pour obtenir le droit de conduire une machine, il faut — et c'est juste — un permis de conduire délivré après examen de capacité. Mais pour diriger des ateliers de pyrotechnie, pour monter et tirer des feux d'artifice sur des places publiques, devant des foules, aucune connaissance professionnelle n'est exigée. Cette situation qui cause tous les ans la mort de nombreux travailleurs se prolongera-t-elle ? Il est opportun de le demander en cette semaine où les feux de Bengale et les fusées troubleront galement, dans les moindres hameaux, la paix des soirs d'été.

L.-M. BONNIER.

LES NOUVEAUX ÉLUS SOCIALISTES

PIERRE MELIN, député du Nord



Pierre Melin qui, avec le concours des socialistes de la première circonscription de Valenciennes, vient de reconquérir au Parti le siège législatif qu'une coalition malsaine lui avait fait perdre il y a quatre ans, n'est point un Flamand de Plantin, à la différence de nos élus du Nord : il est né à Essoyes, en Seine-et-Oise, le 7 novembre 1868. Il fut d'abord facteur en instrument de musique et reçut de l'exercice de ce délicat métier d'art jusqu'au jour où il entra au service de l'octroi de Paris en qualité de commis de recettes.

Les hasards de l'existence le conduisirent à Valenciennes, où il se fit définitivement. Son action politique ne tarda pas à le mettre en vue. C'est lui qui fonda, à Valenciennes, le premier journal nettement socialiste : le Franc-Parleur. Nombre de groupes de la Fédération du Nord sont sortis de sa propagande. Les ouvriers, qui l'appréciaient à son mérite, l'élevèrent, conseiller principal. Il fut, il y a quelques années, l'un des principaux réacteurs de l'émancipation, qui a tant fait pour amener aux ordres d'avant-garde les travailleurs de l'arrondissement de Valenciennes.

En 1906, à la veille des élections législatives, les groupes de la première circonscription firent de Pierre Melin, le porteur du drapeau du Parti, il fut élu au second tour de scrutin par près de 8,000 suffrages, battant le radical sortant Castiau, cependant que, dans la circonscription voisine, Durrieu, son camarade de lutte, dépossédait de son mandat le radical Lepes.

On se souvient qu'au renouvellement de 1910, Durrieu et Melin furent, l'un et l'autre, battus, le premier par le radical Davaine, le second par le radical Bouvier. MM. Davaine et Bouvier avaient bénéficié tous les deux de l'appui des réactionnaires : les socialistes, en ces temps-là, étaient l'ennemi.

Les électeurs de Valenciennes se sont, heureusement, ressaisis. Durrieu et Melin rentrent au Parlement. Notre Fédération du Nord, dont Melin a été, depuis quatre ans, l'actif délégué permanent, n'a pas remporté la une de ses moindres victoires.

Un Aviateur allemand monte à 7.500 mètres

Le temps est à la folie des records de la hauteur. Il y a quelques jours, un aviateur allemand, Linnekogel s'attaqua au record de la hauteur, détenant par ses gains avec 6,250 mètres environ le record dans son entreprise, atteignant l'altitude de 6,750 mètres.

On considérât l'exploit de Linnekogel comme très dangereux et on pensait ne pas avoir de sitôt une nouvelle tentative de ce genre.

Un aviateur d'outre-Rhin, Osterich, s'est pourtant mis en piste, hier matin, à Leipzig et pilotant un biplan militaire, muni d'un moteur de 100 chevaux, s'est élevé, ainsi que l'atteste une dépêche allemande, à sept mille cinq cents mètres. Osterich a survolé, pendant une heure dix minutes, l'aérodrome de Lindenthal. C'est au cours de ce vol qu'il s'approprie le record mondial de l'altitude.

Osterich est le chef-pilote de l'aérodrome de Lindenthal.

On pense qu'après vérification officielle des barographes, cette performance sera ramenée à sept mille deux cents mètres environ.

Nombre de nos abonnés à ce jour : 13.921

IMPORTANTES DÉBATS AU SÉNAT

La Défense Nationale La question des Postiers

ON VOTE LES CRÉDITS NÉCESSAIRES
À L'AUGMENTATION DES INDEMNITÉS
DE RÉSIDENCE AUX FACTEURS DE PARIS

Le Sénat est presque au grand complet à deux heures. Les tribunes sont bondées. Le président du Conseil et le ministre du commerce sont au banc du gouvernement.

On adopte rapidement les budgets des ministères des finances, des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, du commerce et de l'industrie ; mais dans un assez grand nombre de chapitres, et notamment dans le chapitre relatif à l'assistance des femmes en couches, on maintient les chiffres de la commission sénatoriale. Le chiffre de la commission dans ce dernier chapitre est inférieur de deux millions à celui de la Chambre.

La question des postiers

Nous voici à l'un des points-vifs du débat de la journée, au litige soulevé entre les deux Chambres sur la question des crédits de séjour des sous-agents des postes de Paris. On sait que la commission des finances a repoussé tout récemment les crédits qui ont pour but d'augmenter, dans cette catégorie postale, le chiffre de cette indemnité. Et l'on sait aussi que la Chambre les a rétablis à une énorme majorité.

Le Sénat a cédé aisément sur la question de la semaine anglaise. En sera-t-il de même dans ce litige dont les dix mille sous-agents de Paris attendent impatiemment la solution ?

C'est M. Thomson, ministre du commerce et des postes, qui intervient le premier en faveur des postiers. Il demande, avec force, le rétablissement des crédits rétablis par la Chambre qui les vota en 1910 pour la première fois. Il est très net et très précis. Il insiste surtout sur ce point que le gouvernement a fait aux intéressés des promesses formelles et il dit, textuellement :

« Le gouvernement pense qu'on ne doit pas faire de promesses, mais que si on en fait, il faut les tenir. Et les promesses qu'il a faites sont la conséquence, la consécration de la volonté électorale et presque unanime de la Chambre des députés. »

M. Maurice Sarraut lance cette interruption : « C'est l'histoire de la semaine anglaise. Il y a eu des gouvernements légers. »

Les gouvernements légers sont évidemment ceux qui ne figurent pas au tableau et M. Clemenceau par qui il se laisse styler. Et l'on sait que M. Clemenceau en veut terriblement aux travailleurs des Postes. Sa vengeance n'est pas encore assouvie.

Insiste auprès du Sénat, dit le ministre en terminant, pour qu'il veuille bien faciliter une tâche qui est difficile en acceptant le crédit voté par la Chambre. Ce faisant, il accomplira une œuvre de bienveillance et de justice.

La gauche applaudit. À droite on voit battre deux ou trois mains. La bataille est incertaine.

M. Louis Martin parle, de sa place, en faveur des postiers, très simplement, mais avec une chaleur communicative.

L'attaque

M. Dupont, rapporteur du budget des postes, est à la tribune avec un énorme dossier devant lui. Il brandit tout de suite l'épouvantail des chiffres. Le coût total de la réforme sera de 1,400,000 francs.

L'irréductible adversaire de la réforme en fait l'historique. Il parle d'une voix cassante, comme il doit parler dans son usine aux délégués ouvriers qui viennent lui demander une augmentation de salaire, comme un patron de combat.

La modification des crédits de séjour n'était pas dans le programme de la commission extraparlamentaire. Il faut donc la repousser. C'est toute sa thèse. Il a fait grief au gouvernement d'avoir renouvelé « sa promesse sous la pression de l'extérieur ». Il dresse, en terminant, le péril financier de la répercussion d'une mesure que les sous-agents des ministères seraient fondés à réclamer.

MM. Millies-Lacroix et Clemenceau applaudissent à tout rompre.

M. Viviani intervient. Il réfute vigoureusement les arguments du rapporteur. Nous ne distribuons pas qu'il s'agit d'une dépense totale de 1,400,000 francs.

On nous reproche d'agir sous la pression de l'extérieur. Je me suis déjà expliqué sur ce point, à l'occasion de la semaine anglaise. Tous les votes émis sont antérieurs à l'acte d'indiscipline dont nous parlons.

M. le ministre n'a pas insisté sur cette question devant la Commission, pour ne pas compromettre le succès sur d'autres points. La vérité, c'est que la question n'a pas été posée. Nous regrettons tous les sous-agents que qu'il se soit produits. Est-ce une raison parce qu'il y a eu une minorité de turbulents pour porter atteinte à l'espérance légitime de milliers de modestes fonctionnaires, qui ne peuvent être rendus responsables de ces scènes et ne peuvent être victimes ?

LA COMMISSION DE L'ARMÉE
EST CHARGÉE D'ENQUÊTER SUR
L'ÉTAT DU MATÉRIEL DE GUERRE

Après débat, on disjoint l'article relatif à la patente des établissements utilisant des roulements.

Bref débat sur la partie relative à l'impôt sur le revenu. On repousse, d'abord avec le gouvernement, l'article relatif à la vérification au décès des contribuables ou taxation après décès. C'est l'article 22.

Dans le corollaire des lois successoraire, on disjoint les articles 28 à 34. On repousse l'article 36 (droit d'enregistrement). Par contre, l'article 46 (suppression de la licence) est adopté.

L'ensemble du budget est enfin adopté à l'unanimité.

M. Humbert reprend son réquisitoire

Il est près de sept heures. M. Charles Humbert, rapporteur de la commission de l'armée, monte à la tribune. Il reprend son réquisitoire contre l'administration de la guerre.

L'orateur ne se met pas en frais de préface. Il ne veut, en réalité, tout d'abord, que répondre aux objections faites et timides faites la veille par le ministre de la guerre, qui semblait avoir été pris au dépourvu. Il y répond brièvement, sèche, et sans le moindre commentaire. Contentons-nous d'enregistrer ses réponses.

M. Humbert. J'ai dit hier qu'il n'y a pas une de mes affirmations qui ne puisse être appuyée de preuves. Or, de témoignage formel, M. le Ministre a apporté quelques dénégations sur les faits que j'ai produits.

Il a dit qu'en ce qui concerne le brodequin léger j'ai exagéré. Il prétend avoir dans son dossier un rapport du 30 janvier 1913, où il est dit que la fabrication du brodequin léger est suspendue depuis 1906 et que les paires existantes ne peuvent servir pour une campagne. Or, on envoie les brodequins de fabrication récente dans les régiments.

M. le Ministre a déclaré que pour les réapprovisionnements en munitions, au cours d'une guerre éventuelle, on envisage les avances de l'industrie privée. Or, les contributions passées n'ont pas été remboursées. M. le Ministre dit que l'industrie privée n'est pas en mesure de fournir les munitions. Mais, en fait, elle ne l'est pas.

Cette déclaration, formulée d'une voix plus tranchante, produit une vive impression. L'orateur reprend sa voix calme et continue :

M. Humbert. M. le Ministre dit qu'il a autorisé la fabrication de 30 millions de brodequins légers. Mais, en fait, il n'en a autorisé que 10 millions. Les autres 20 millions, il les a réservés pour la fabrication de brodequins lourds.

M. le Ministre dit que pour le matériel de 75, la mise en expérience en grand va avoir lieu ; mais il faudrait pour cela avoir adopté. C'est par là qu'il faut commencer avant de le construire.

J'ai dit la vérité, je serais un criminel de l'avoir démentie.

L'inspecteur général de l'artillerie de siège et de place écrit en janvier 1914 au ministre qu'il a vu quelques progrès réalisés, mais qu'il n'a pas vu de matériel de siège. Il dit que les mortiers légers, des canons, y compris les uns à 11 kilomètres, les autres à 17 kilomètres et les autres à 25 kilomètres, ne sont pas en état de service.

Le Ministre répond qu'il est surpris de lire sous la plume d'un officier général des accusations si graves contre les canons et les mortiers. Messieurs, je vous laisse juger.

La réponse du ministre

M. Messimy a travaillé toute la nuit avec les directeurs des grands services de son ministère, qui se sont efforcés de lui fournir de quoi démontrer que tout ne va pas au mieux dans une administration que l'Allemagne ne nous envoie sans doute pas.

Le Ministre déclare tout d'abord qu'il a le souci d'apporter au Sénat les précisions nécessaires, sans vouloir causer de fautes qui ont pu être commises, d'où qu'elles viennent.

« Il est certain qu'on n'a pas fait dans le passé tout ce qui était nécessaire. Voilà ce qu'il ajoute expressément. Puis il affirme qu'il n'y a pas eu de gaspillage de milliards.

Nos dépenses ne se chiffrent pas par milliards. De 1911 à 1913 elles ont atteint le chiffre de 411 millions. Notre effort est accentué dans cette période. Il a été moindre toutefois que celui de l'Allemagne, dans le même laps de temps, à dépasser le demi-milliard.

M. Messimy parle ensuite de l'artillerie. Il la compare à celle de l'Allemagne. Nous avons actuellement 7,000 pièces de divers calibres. Les Allemands en ont 8,500. Mais leurs pièces de gros calibre sont plus nombreuses.

Le Ministre est en désaccord avec M. Humbert sur la question des artilleurs. Il assure que les Allemands en ont 35,000, alors que nous n'en avons que 25,000.

Nous mettons en expérience, à côté de nos trois matériels nouveaux, le matériel ancien. Nous ne sommes pas en état de fabriquer vis à vis de l'Allemagne une machine à 75 avec son obus et son supérieur au matériel actuel de l'Allemagne.

Après avoir fourni quelques détails techniques sur les expériences allemandes d'un obusier, M. Messimy revient à la question de l'artillerie lourde. Il se contente de dire que l'on fait un gros effort. Il reconnaît toutefois qu'il y a quelque chose de l'artillerie lourde que les Allemands ont sur nous une forte avance.

De 1900 à 1911, ils ont dépensé 400 millions et nous une centaine seulement. Voilà les chiffres qui restent.

Et que dire de l'organisation des troupes ? M. Messimy reconnaît que les assertions de M. Humbert sont exactes. On ne peut pas dire que l'organisation de 1900, mais il faut dire que le ministre a une certaine opinion sur la question. M. Messimy reconnaît que l'organisation de 1900, mais il faut dire que le ministre a une certaine opinion sur la question. M. Messimy reconnaît que l'organisation de 1900, mais il faut dire que le ministre a une certaine opinion sur la question.